

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Commune de VIMINES

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE À
LA REVISION DU CLASSEMENT
DES VOIES COMMUNALES
ET DES CHEMINS RURAUX**

Du lundi 20 mars 2023 au mardi 4 avril 2023

**Conclusions et avis motivé
du commissaire enquêteur**

Commissaire enquêteur : Christian VENET

Objet de l'enquête publique

Les voies communales et les chemins ruraux, anciennement chemins vicinaux et chemins ruraux ordinaires, font partie de la voirie de la commune. Depuis 1961, une circulaire recommande aux communes d'établir un tableau relatif au classement des routes, voies, chemins et sentiers de la commune, soumis à l'approbation du conseil municipal. Ce classement permet à la commune de disposer d'un inventaire des voiries cadastrées sur son territoire.

Les classements existants ont été réalisés à des époques, parfois lointaines dans certains cas, mais l'évolution des territoires, le développement des voies de communication et leur utilisation font que ces recensements nécessitent des mises à jour périodiques.

Le classement des voiries est une procédure du ressort de la commune, qui est soumise à enquête publique. La commune de Vimines et les communes limitrophes de Montagnole et Saint-Cassin ont décidé de mener conjointement une procédure de mise à jour et de classement de leurs voiries respectives avec l'aide du bureau d'études Coordonnet.

Les conclusions de l'étude des voiries peuvent être, pour une voie communale, un nouveau classement ou une modification du classement existant, voire son déclassement en chemin rural, chemin rural qui pourra ensuite, éventuellement, être désaffecté et aliéné.

Pour les chemins ruraux, le principe est le même, un chemin peut être nouvellement classé ou son classement modifié, suite à une acquisition ou un échange de terrain (la procédure d'échange, préalablement interdite est maintenant autorisée), il peut aussi être simplement désaffecté et rester dans le domaine privé de la commune.

À la suite de cette phase d'études, les trois communes ont décidé de procéder à une seule enquête conjointe. La commune de Vimines a été choisie pour piloter cette enquête.

Cette enquête fait donc l'objet d'un **rapport unique** du commissaire enquêteur mais de **trois avis motivés séparés**, un pour chaque commune. Le présent avis motivé ne concerne donc que la commune de Vimines.

Situation de la commune de Vimines

En termes d'inventaire des voiries, Vimines disposait d'un plan de classement de 1997, mis à jour en 2014. Selon ce document la commune disposait :

- d'une soixantaine de voies communales pour un linéaire total de 24 km
- d'une dizaine de voies vertes pour 600 m linéaires
- d'une bonne soixantaine de chemins ruraux pour un linéaire de 20 km environ
- d'environ 6000 m² de places et parkings

Selon le nouveau tableau de classement provisoire des voiries, les linéaires calculés et proposés à l'enquête sont arrêtés aux valeurs suivantes :

- Voies communales : 24 538 ml (mètres linéaires)
- Voies vertes : 599 ml

- Places et parkings : 5 902 m²
- Chemins ruraux : 19 484 ml

Sur la totalité des voies communales et des chemins ruraux (147 secteurs) de la commune de Vimines environ 49 % nécessitaient une intervention particulière de mise à jour.

Organisation de l'enquête publique

Il a été décidé d'ouvrir cette enquête d'une durée de 16 jours du lundi 20 mars au mardi 4 avril 2023, autorisée par le maire de Vimines et dont la mairie sera également le siège de l'enquête. Il était précisé dans l'arrêté d'ouverture d'enquête et dans l'avis d'enquête que le public quelle que soit sa commune pouvait s'adresser dans un des trois lieux d'enquête indifféremment, où il pouvait consulter les trois dossiers et déposer ses observations dans le registre mis à disposition.

Trois permanences du commissaire enquêteur ont été prévues les :

- lundi 27 mars 2023 de 16h00 à 19h00 en mairie de Saint Cassin
- samedi 1er avril 2023 de 9h00 à 12h00 en mairie de Montagnole
- mardi 4 avril de 16h00 à 19h00 en mairie de Vimines

Ces permanences situées en fin de journée et un samedi matin permettent au public de s'exprimer facilement sur le projet de classement.

Au total, l'enquête a permis de recueillir :

- 15 messages électroniques représentant **23 observations** sur différentes voiries, dont un message de la FDSEA et une de la Chambre d'Agriculture pour 9 observations différentes
- **9 observations** et/ou lettres déposées sur le registre de **Vimines**
- **5 observations** et/ou lettres déposées sur le registre de Montagnole
- **2 observations** et/ou lettres déposées sur le registre de Saint-Cassin
- **20 observations** orales recueillies au cours des trois permanences

Sur l'ensemble des observations elles-mêmes, nous avons enregistré un total de 59 contributions qui se sont réduites à 38 observations recevables, dont 25 se rapportant à Vimines, une fois déduits les doublons et les simples demandes de renseignements généraux sur la procédure.

Nous pouvons en conclure que le public a répondu présent sur cette enquête dont le sujet n'est pas très courant.

Globalement le nouveau classement proposé reprend bien les voiries cadastrées et les ajustements proposés sont justifiés.

Parmi les points soulevés à l'enquête publique, (pour les détails, se référer au tableau des observations), les cas suivants peuvent nécessiter une modification ou une adaptation du classement :

Conclusions

À l'issue de cette enquête publique et en se référant au rapport d'enquête, les **points positifs** suivants peuvent être relevés :

- Je n'ai pas trouvé, sur l'ensemble des évolutions, de situations paraissant hasardeuses ou partisans, la logique semble avoir été appliquée le plus strictement possible

- La commune a cherché à remettre en ordre le classement sans conduire à des solutions pénalisantes pour les propriétaires, mis à part quelques situations particulières souvent dues à une extension illicite d'une propriété privée sur le domaine public (mais ce dernier point fait aussi l'objet d'un point négatif ci-dessous)
- Le fait que sur les 50% de secteurs concernés par une évolution du classement, il n'y ait que quelques secteurs ayant fait l'objet d'observations à l'enquête, montre que le nouveau classement n'a pas provoqué d'objections majeures de la part du public
- Les chemins ruraux qui n'ont plus d'usage public, proposés à la désaffectation et ensuite destinés à la vente aux riverains, n'ont pas fait l'objet d'objection du public. (nota : en respectant l'article L2241-1 du CGCT, préalablement à leur vente)
- Les chemins ruraux qui participent à un itinéraire identifié au PDIPR (itinéraires de randonnées) ont bien été préservés
- L'enquête a été bien organisée et annoncée, comme en témoigne la participation du public

Cependant, je note aussi quelques **points négatifs** :

- D'une manière générale, les évolutions entraînant des impacts sur des propriétés privées auraient pu être un peu plus détaillées et les choix opérés mieux explicités
- Quelques situations restent encore à éclaircir et, malgré la réunion publique qui a eu lieu pendant la phase d'études, la commune n'a pas réussi à proposer une solution consensuelle entre les différents protagonistes (Cr 33 et Cr 39)
- La solution proposée pour le Cr 39 ne respecte pas le règlement de la zone A du PLUi de Grand Chambéry (article A2), de plus ce chemin n'est plus utilisé et n'est d'ailleurs même plus visible sur le terrain depuis plus de 40 ans
- L'identification des secteurs sur les plans auraient pu être plus ciblée pour une meilleure approche
- Un point particulier, indirectement lié à cette enquête, concerne la non-intervention de la commune par rapport aux emprises illicites sur le domaine public de la part de propriétaires indécents. Laisser perdurer ce type de situations ne peut que conduire à des problèmes, voire des impasses, pour la collectivité

En conséquence, je donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de classement de la voirie de la commune de Vimines assorti **d'une réserve** :

- **désaffectation quasi totale du Cr 39, à l'exception de sa partie extrême Sud permettant l'accès à la parcelle BD 82 depuis la RD 47.**

Fait à Bonvillaret, le 6 mai 2023

Le commissaire enquêteur



Christian VENET